

RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

ESSENTIEL
APRÈS LA
RÉFORME
DU DROIT
DU TRAVAIL

OBJECTIFS

Différencier les modes de rupture du contrat

En saisir les enjeux et incidences

Être en mesure de renseigner avec précision

La rupture du contrat obéit à des règles légales et conventionnelles qu'il est bon de connaître. Un stage utile car sur ces questions vous êtes régulièrement sollicités par les salariés. Aide à la décision, renseignements ou précautions, vous veillez à l'intérêt des salariés. Un stage pour comprendre aussi les enjeux de la rupture conventionnelle qu'elle soit individuelle ou collective.

LES PRINCIPES

Droit de rompre le contrat pour chaque partie et limites.

Cas particulier des CDD, contrats de mission et de chantier.

LA DÉMISSION

Conditions de validité et formalisme.

Préavis, principe d'exécution et exceptions.

Situation du salarié pendant le préavis : effets d'une suspension de contrat, heures pour recherche d'emploi, sort des droits à formation.

LE LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL

Définition et qualification disciplinaire ou non.

Exigence d'une cause réelle et sérieuse.

Procédure : entretien préalable, assistance, notification...

Préavis et indemnités de licenciement, droits aux allocations chômage.

LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

Définition et particularités (obligation de reclassement, réembauche...).

L'exigence d'une justification économique au licenciement et exceptions.

Procédures à respecter en cas de licenciement individuel ou collectif.

Préavis et indemnités de licenciement, droits aux allocations chômage.

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE INDIVIDUELLE

Quelles sont les pratiques des entreprises ?

Procédures applicables et garanties.

Enjeux pour les représentants du personnel et les salariés.

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

Différences avec la rupture conventionnelle individuelle et avec un PDV.

Cadre légal et effets pour le salarié.

Enjeux pour les représentants du personnel et les salariés.

DURÉE
1 JOUR

TARIFS
1 400 € NETS

QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA